

Site de La Choletaise, St-Germain-sur-Moine

Avenant n°02

Contrat de mandat public

Vu pour être annexé à la délibération n° xxxx
prise par le Conseil Municipal de Sèvremoine
lors de sa séance du xxxx

La Commune de Sèvremoine,

Représentée par son Maire Monsieur Richard CESBRON, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communal en date du xxxxx reçue le xxxxx en Sous-Préfecture de Cholet.

Et désignée dans ce qui suit par les termes « la Collectivité » ou « le mandant »,

D'une part

Et,

ALTER Public, dont le Siège Social est à ANGERS, 48 C Boulevard Foch, Société Publique Locale au capital 400 000.00 € et inscrite au Registre du Commerce d'Angers, sous le n° 528 848 153,

Représentée par Madame Florence DABIN, Présidente, confirmée à cette fonction en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société, en date du 26 mai 2026 et des pouvoirs qui lui sont conférés.

Ci-après dénommée « la Société » ou « le mandataire ».

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par mandat en date du 5 juillet 2023, notifié à ALTER Public en date du 4 septembre 2023, la Commune de Sèvremoine a confié à ALTER Public, la déconstruction et la dépollution de l'ancienne usine La Choletaise sur la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Moine dans le cadre d'un contrat de Mandat public.

Or, suite à la démolition de l'usine et malgré les études menées afin de cadrer au plus juste l'enveloppe budgétaire, les interventions relatives au désamiantage de l'usine se sont avérées plus conséquent engendrant des coûts d'études et de travaux supérieurs à ce qui avait pu être envisagé. Il s'avère que l'enveloppe budgétaire doit être revue pour tenir compte de ces imprévus.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

L'article 13 du mandat est modifié comme suit :

ARTICLE 13 - DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire est provisoirement évalué à **1 998 415 € HT** soit 2 398 097,62 € TTC.

Son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées (comptabilisées par le mandataire) par le mandataire pour la réalisation des ouvrages.

L'article 14 du mandat est modifié comme suit :

ARTICLE 14 - REMUNERATION DE LA SOCIETE

14.1 - Montant de la rémunération

Le montant de la rémunération du Mandataire **est maintenu à un prix forfaitaire de 25 000.00 € HT** (vingt-cinq mille euros hors taxes) en valeur du mois d'octobre 2025 (mois Mo), montant forfaitaire pour l'ensemble de la prestation. Cette rémunération sera majorée de la T.V.A. au taux en vigueur.

Tous les articles du Mandat travaux faisant suite à l'avenant 1 sont applicables.

L'annexe 2 – Enveloppe financière est ainsi modifiée :



Ancienne usine La Choletaise Sèvremoine
BILAN PREVISIONNEL (€ HT)

	Bilan Avenant n°2 Démolition/Dépollution	Bilan Avenant n°1 Démolition/Dépollution	Bilan au mandat
1 - TRAVAUX			
Démolition	898 331	547 060	470 000
Dépollution	715 847	694 000	100 000
<i>SOUS TOTAL TRAVAUX</i>	1 614 178	1 241 060	570 000
Tolérance phase études			28 500
Tolérance phase travaux			28 500
TOTAL 1	1 614 178	1 241 060	627 000
2 - HONORAIRES			
Indemnité jury			
Indemnités concours			
Maîtrise d'œuvre	115 952	58 175	59 400
OPC	14 600	14 600	0
Coordination Santé Sécurité	2 129	2 129	14 250
Contrôle Technique	8 080	8 080	0
M.Ouvrage déléguée	25 000	25 000	18 810
TOTAL 2	165 760	107 984	92 460
3 - ETUDES			
Etudes de Sols	133 030	90 579	0
Géomètre	7 505	7 505	0
Diagnostics complémentaires	18 340	13 550	2 000
Constats / Expertises	8 145	7 436	7 500
TOTAL 3	167 020	119 070	9 500
4 - DIVERS			
Publicités	2 890	2 886	5 000
Reprographie		0	500
Branchements	45 232	5 000	0
Assurances construction (DO+CNR)		0	0
Taxes d'urbanisme			0
Divers	3 335	3 335	5 540
Provision actualisation		0	0
Provision révisions		0	0
TOTAL 4	51 456	11 221	11 040
Disponible			
TOTAL HT	1 998 415	1 479 334	740 000

TOTAL TTC 2 398 097,62 €

L'annexe 3 – Echancier prévisionnel des dépenses (€TTC) :

	Mois	M.CŒUVRE+OPC PREVIS.	Control technique PREVIS.	Coordination SPS PREVIS.	Travaux PREVIS.	Etudes PREVIS.	Divers PREVIS.	CUMUL PREVIS.	ALTER PREV
2023	10	35 640		8 550	188 100	9 000	16 757	258 047	
	11							-	
	12							-	
2025	10								10 157,40
	11				51 738			51 738	
	12	11 791	9 696	2 555	168 344	133 884	1 137	327 407	
2026	1								
	2								
	3				79 946			79 946	
	4				79 946			79 946	
	5				88 398			88 398	
	6	8 760			196 800			205 560	
	7	14 741			515 601			530 342	
	8	-			-			-	
	9	1 392			129 388			130 780	3 342,60
	10	2 775			96 000	19 200		117 975	
	11	6 920			22 939	28 566		58 425	
	12	4 400			59 000			63 400	13 500,00
2027	1	14 400			55 000			69 400	
	2	18 040			55 000			73 040	
	3	13 048			55 000			68 048	
	4	4 400			55 000			59 400	
	5	11 520			25 000			36 520	1 500,00
	6	4 400			25 000			29 400	
	7	4 435		- 8 551	45 092		- 651	40 326	1 500,00
	TTC	156 662	9 696	2 554	1 991 292	190 650	17 244	2 368 097	30 000
	HT	130 552	8 080	2 128	1 659 410	158 875	14 370	1 973 415	25 000

Fait à Sèvremoine le

Pour la Commune de Sèvremoine

**Le Maire,
Monsieur Richard CESBRON**

Pour ALTER Public

**La Présidente,
Madame Florence DABIN**

PROJET